

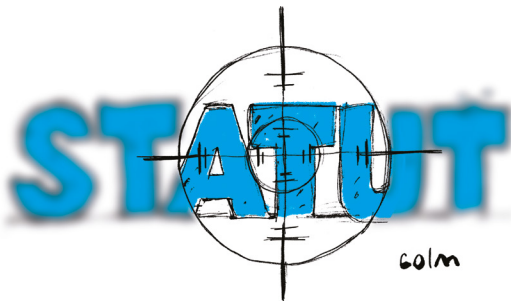
LE SNFOLC SOUTIENT TOUTES LES ACTIONS EN DEFENSE DU STATUT DES CPE ET DES DROITS DES AED

LA COLÈRE GRONDE, LA MOBILISATION S'ORGANISE

Dans cette période de coupes drastiques des moyens de l'École, la colère gronde chez les personnels, les parents et les lycéens. Les moyens des Vies Scolaires sont actuellement annoncés dans les académies. D'ores et déjà, certaines académies perdent des dizaines de postes.

Le SNFOLC invite à discuter et organiser partout, avec les organisations syndicales et les associations de parents qui le souhaitent, la grève massive et le blocage tous ensemble à la rentrée.

Pour le SNFOLC, face à l'accumulation d'attaques contre l'École, nos salaires et nos statuts, il n'y a pas d'autre choix que la grève massive, tous ensemble, dans toutes les écoles, les établissements et les services.



L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE ET FORCÉE DÉGRADE AUSSI LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES VIES SCOLAIRES

Alors que, dans le cadre de l'acte 2 de l'école inclusive, les moyens de l'Enseignement spécialisé sont réduits à peau de chagrin, les élèves à profil particulier sont de plus en plus nombreux dans les établissements ordinaires. La gestion des classes pour les enseignants en est d'autant plus complexifiée, mais les Vies scolaires ne sont pas en reste. L'inclusion systématique et forcée, sans moyens, impacte largement les conditions de travail des CPE et des AED.

Les équipes de Vie Scolaire ne sont pas formées pour gérer des publics d'IME ou d'ITEP. Les CPE et les AED ne sont pas des éducateurs spécialisés ou des thérapeutes et ne souhaitent pas devenir maltraitants ! Dans les cours de récréation, en étude, à l'internat à la cantine, les ac-

compagnements sont de plus en plus nécessaires et les moyens manquent déjà. A cela s'ajoute la difficulté de protéger les autres élèves et de leur assurer un climat scolaire serein ! Les places nécessaires doivent être ouvertes dans les établissements adaptés pour le bien des élèves concernés et des personnels.

DES INJONCTIONS À S'INSÉRER DANS DES DISPOSITIFS NON INSCRITS DANS LA CIRCULAIRE DE 2015

La multiplication des injonctions à s'inscrire dans des dispositifs non prévus dans la circulaire de 2015 tels que pHARE ou « santé mentale », l'organisation de multiples journées thématiques, la passation de questionnaires, la production de statistiques... surchargent le quotidien des CPE, qui sont déjà sommés de gérer toutes les urgences du quotidien !

Les CPE n'ont pas attendu la mise en place de pHARE ou du dispositif « santé mentale » pour prendre en charge les thématiques du harcèlement ou du mal être des élèves. Ce sont des moyens en Infirmières scolaires, en médecins scolaires, en PsyEN ou en Assistantes sociales qu'il faut pour répondre à ces questions ! Ce sont aussi des moyens supplémentaires en AED et CPE qui sont nécessaires. Cela permettra d'être plus présent auprès des élèves et de faire un meilleur suivi de ces derniers. Le SNFOLC revendique le respect du statut. Cela passe par l'arrêt des injonctions à s'insérer dans tous les dispositifs et à gérer seuls les urgences.

CPE, PAS MANAGERS

Le SNFOLC condamne et refuse la tentative de contourner le statut par le biais de la réforme de la formation initiale qui a pour but de réorienter le quotidien des CPE vers le management. Les CPE ne sont pas des personnels de direction, ils ne sont pas des « managers de la vie scolaire », ils sont des professionnels qui organisent l'encadrement des élèves sur le temps de vie scolaire. Ils travaillent en synergie avec l'ensemble des équipes pour mettre les élèves dans les meilleures conditions de travail, de réussite et d'épanouissement.

CPE, PAS SERGENTS RECRUTEURS !

La militarisation de l'École fait rage ! La multiplication des « classes défense et sécurité globale », le service militaire volontaire (SMV) pour les recalés de Parcoursup, le guide *Acculturer les jeunes à la défense* publié par le ministère de l'Éducation nationale, les rallyes citoyens, les stages orientés vers l'armée... sont autant de signes de la militarisation de la jeunesse et de l'École.

Le Ministère des Armées, dans sa revue nationale stratégique 2025, indique que la situation internationale nécessitera que « *la Nation toute entière se mobilise* », ce qui passera notamment par « *un véritable réarmement moral de la population, notamment de la jeunesse* ». Parmi les 11 objectifs stratégiques que la Revue définit, figure l'objectif « *d'acculturer près de dix millions de jeunes de 13 à 25 ans aux enjeux de défense et de sécurité nationale... Cela passera par la formation et la mobilisation des relais vers la jeunesse (personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur...)* ».

En conséquence, les CPE risquent fort (comme pour le SNU), de subir des pressions pour participer à la mise en place de ces politiques au service de la course à la guerre.

A l'oral du CACPE 2026, la question suivante a été posée à des candidats : « *suite à un exercice ppms, un projet interdisciplinaire d'éducation à la défense est impulsé par l'équipe pédagogique du lycée. En tant que CPE, comment pouvez-vous y participer pour impulser une culture de la défense et de la sécurité chez les élèves ?* » !

Les dispositifs reposant sur un partenariat entre École et Armée, la loi visant à « *renforcer l'enseignement à la défense nationale dans le cadre du parcours de citoyenneté* », doivent être retirés. Ces dispositifs visent à militariser l'école et les missions des personnels.

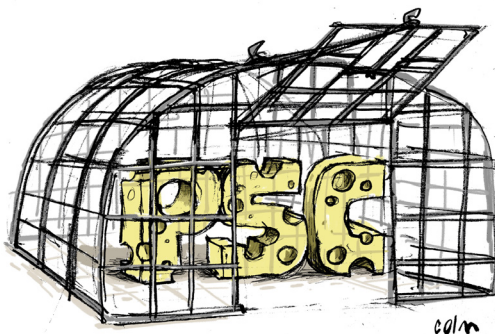
ADHÉSION OBLIGATOIRE À LA PSC, C'EST TOUJOURS NON !

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale qui a refusé de signer l'accord du 8 avril 2024 nous imposant l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC et le découplage de la santé et de la prévoyance.

Depuis le premier mai, date de la mise en place de cet accord, les collègues sont révoltés. Et pour cause, ils se voient imposer :

- Un contrat santé (il n'y a plus de liberté de choix de sa mutuelle !)
- La forte augmentation des cotisations (notamment pour les AESH)
- L'augmentation programmée des cotisations dans les deux années à venir
- Des remboursements jugés insuffisants par les professionnels eux-mêmes : orthodontie, optique, podologie, soins spécialisés.
- L'obligation de prendre des options pour être mieux remboursés.

...



Les dysfonctionnements s'accroissent et des scandales s'annoncent. L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, et le même panier de soins pour tous, sans système d'options ou de sur-cotisation !



► **Toujours plus de travail, des moyens en moins, un salaire en berne, cela suffit !**
Le SNFOLC agit pour que le statut des CPE soit respecté !

► **Les CPE ne sont, ni des « surgés », ni des exécutants, ni des managers, ni des thérapeutes, ni des « sergents recruteurs ».**

► **Les CPE doivent être pleinement concepteurs de leur activité professionnelle, centrée sur le suivi des élèves et la formation à la citoyenneté.**

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO